

CAISSE DE COMPENSATION

BAISSE DE 38,9% DES DÉPENSES

Au terme du mois de janvier 2015, marqué par la suppression totale de la subvention du gasoil 50ppm, la charge de compensation relative au gaz butane et au sucre affiche une baisse de 38,9% à 1 137 M Dhs comparativement à la même période 2014 et à périmètre égal. Par composantes, la charge de Compensation concernant le gaz butane s'établit à 861 MDH selon les données relatives aux dossiers reçus par la caisse au 28 février 2015, soit un repli de l'ordre de 47% par rapport à la même période de l'année écoulée, résultant principalement de la baisse des prix du gaz butane au niveau international. Notons que la subvention unitaire par bouteille >5kg au mois de janvier 2015 ressort à 54,84 Dhs.

Pour sa part, la charge de Compensation du sucre brut importé et du sucre consommé, arrêtée au mois de janvier 2015, a augmenté de 19% à 276 M Dhs comparativement à la même période de l'année 2014. Cette charge est induite essentiellement par l'impact de la subvention du sucre brut produit localement pour 266,1 MDH contre 10 MDH pour le sucre importé. En termes de perspectives, les dépenses liées à la subvention de la Caisse de Compensation diminuent de l'ordre de 10 Mds Dhs en 2015.

